

Deuxième journée : le 17 avril 2018

9:00

5ème séance : L'arrêt de la Cour de cassation

Modérateur : **M. Abdalla Elhilali** ancien premier Président de la Cour de Cassation tunisienne

- De l'opportunité de l'adoption de l'institution du conseiller chercheur
- Forme et contenu de l'arrêt de cassation

Intervenants:

- **M. Kamel Charfeddine** Professeur de Droit
- **M. Mohamed mahfoudh**, Professeur en droit, ancien Doyen de la Faculté de Droit de Sfax
- **M. Néjib féki**, Avocat auprès de la cour de cassation

10:15

Pause-café

10:35

6ème séance : La jurisprudence de la Cour de cassation

Modérateur : **M. Ameer Mehrzi**, Bâtonnier des avocats

- Sélection et publication de la jurisprudence
- La jurisprudence et la sécurité juridique

Intervenants :

- **M. Jean-Paul Jean**, Président de chambre honoraire à la Cour de cassation française
- **Mounir Ayari**, Professeur de droit
- **Farhat Toumi**, Avocat auprès de la cour de cassation

11:50

Débats

12:30

Projet de mesure de la charge de travail dans la Cour de cassation,

Raja Bousemma, conseiller à la Cour de Cassation tunisienne

11:50

Rapport de synthèse et recommandations,

- **M. Nomen Rekik**, Professeur en droit, Ex. Doyen de la Faculté de Droit de Sfax
- **M. Badii Ben Abbes**, conseiller à la Cour de Cassation tunisienne

13 :15

Clôture des travaux et Déjeuner



RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE



La Cour de cassation ”
état des lieux et perspectives

Les 16 et 17 avril
à l'hôtel Le Palace à Gammarth

L'Etat moderne se doit de faire prévaloir la supériorité de la loi, l'uniformité de son application et de son interprétation par la cour suprême dans l'ordre juridictionnel. La compétitivité des systèmes juridiques est tributaire de plusieurs critères dont notamment la contribution de la Cour de cassation dans la garantie de la souveraineté de la loi et sa bonne application.

Bien que la Cour de cassation soit parvenue, sous l'égide de l'ancien ordre constitutionnel et durant la période transitionnelle post-révolution, à produire une jurisprudence abondante et variée, la réforme de cette institution et sa modernisation sont devenues des priorités incontournables en raison de la consécration de plusieurs principes processuels et substantiels liés à la justice par la nouvelle constitution.

Certes, l'état des lieux de la Cour de cassation est satisfaisant sur de nombreux aspects. Cependant, les nouveaux défis imposés par la Constitution de la deuxième République qui a inséré dans le titre relatif au pouvoir juridictionnel de nouveaux principes à définir et à clarifier, ainsi que la pratique juridictionnelle au sein de la cour de cassation nécessitent un diagnostic profond des difficultés suivi d'une réflexion sur les issues et les propositions à formuler en vue de moderniser le système de la justice et de le rendre plus efficace.

C'est dans ce cadre que la Cour de cassation tunisienne organise les 16 et 17 avril 2018 un colloque portant sur « **La Cour de cassation : état des lieux et perspectives** » à l'hôtel Le Palace à Gammarth.

Ce colloque a pour objectifs de stimuler la recherche des fondements, des principes et des méthodes à suivre en vue de moderniser le système judiciaire en général. Les débats porteront plus particulièrement sur les problématiques qui entravent la modernisation inhérente à l'organisation structurelle de la Cour de cassation et aux fonctions qui lui sont dévolues. L'objectif essentiel est de formuler des propositions de réforme par d'imminents intervenants (magistrats, avocats et universitaires) qui seront communiquées au législateur afin de les prendre en considération dans des amendements législatifs prévues permettant à la cour de cassation d'exercer ses fonctions de manière plus efficace et de consolider sa place en tant que juridiction suprême dans l'ordre judiciaire qui contrôle la bonne application de la loi, veille à l'unification de son interprétation et inspire son producteur.

Programme :

Première journée : le 16 avril 2018

- 09:00 Inauguration du colloque, **M. Ghazi jribi**, ministre de la justice
- 09:15 Présentation du colloque, **M. Hedi Guediri**, Premier Président de la Cour de Cassation
- 09:30 **1ère Séance : Le Procureur Général**
Modérateur, **M. Tarak Ckhiwa**, Procureur Général auprès de la Cour de Cassation tunisienne
 - Le rôle administratif
 - Le rôle judiciaire

Intervenants :

- **M. Ridha Ben Amor**, Ex Procureur Général auprès de la Cour de Cassation tunisienne
- **M. Chokri Triki**, Premier substitut du Procureur Général près la Cour de Cassation tunisienne
- **M. Taher Laabidi**, Avocat Général près la Cour de Cassation tunisienne

- **M. Othman Chèrni**, Président des greffiers à la Cour de Cassation tunisienne

11:00

Pause-café

11:20

2ème séance : Le pourvoi en cassation

Modérateur : **M. Lazhar Karwi Chebbi**, ministre ancien bâtonnier des avocats

- Le filtrage des pourvois en cassation
- L'évolution des cas de pourvois en cassation

Intervenants :

- **Mabrouk Ben Moussa** ancien premier Président de la Cour de Cassation tunisienne
- **Moncef Kchaw**, Président de chambre à la Cour de Cassation tunisienne
- **M. Patrice de Charette**, chef de mission de l'assistance technique au PARJ
- **M. Hatem Ben Jmaa**, conseiller à la Cour de Cassation tunisienne

13:00

Déjeuner

14:30

3ème séance : La saisine de la cour de cassation

Modérateur : **M. Nadhir Ben Ammou**, Ancien ministre et professeur de droit

- L'organisation institutionnelle de la Cour de de cassation et les problèmes de l'unification de la jurisprudence (Les chambres mixtes, spécialisation et réduction nombre des chambres)
- Les chambres réunies et l'œuvre d'unification de la jurisprudence

Intervenants :

- **M. Riadh Essid**, Président du centre de recherche juridique et judiciaire
- **M. Béchir ferchichi**, professeur de droit et Avocat auprès de la cour de cassation
- **M. Abdellatif Mamoughli**, Avocat auprès de la cour de cassation
- **Mme Houda Taleb Ali**, Maitre de conférence à la Faculté de Droit de Sousse

15:40

Pause-café

16:00

4ème séance : La saisine exceptionnelle

Modérateur : **M. Rachid Sabbegh**, ancien premier Président de la Cour de Cassation tunisienne

- L'erreur notable : appréciation d'une expérience (entre l'élargissement et la restriction ou l'élimination)
- Le sursis à exécution : difficultés et solutions
- Du règlement de juges
- Du renvoi d'un tribunal à un autre
- De la prise à partie

Intervenants :

- **M. Bècha Bajjar**, ancien Président de chambre à la Cour de Cassation tunisienne
- **M. Nourddine Ghazweni**, Professeur en Droit et avocat près la cour de cassation
- **M. Béchir ferchichi**, professeur de droit et Avocat auprès de la cour de cassation

17:15

Clôture du premier jour